

Conseil Municipal du 16 décembre 2010

Travaux:

Eglise: le marché de restauration du chœur était constitué de 3 lots. Les résultats des propositions des "entreprises sont les suivants.

Lots	Entreprises	Offres de prix HT	Estimation HT
Lot N°1: Maçonnerie	CHEVRIN-GELI SAS	10 450,45 € Option : 3 459,33 €	Solution de base: 19.076,10 € Option:5.397,00 €
	Arrebat	20 003,37 € Option : 4 481,40 €	
	Entreprise SELE	20 044,26 € Option : 4 609,08 €	
Lot N°2: Peintures Et menuiseries	SARL L'ATELIER 32	53 830 €	53.580,00 €
	L'Atelier d'Autan -	62 227 €	
Lot n°3 : Vitreaux	Pierre Rivière - VITRAUX	14 200 € Option : 8 600 €	Solution de base: 14.200,00 € Option: 8.900,00 €
	ATELIER BATAILLOU	17 440 € Option : 9 300 €	

La commission des marchés a validé l'analyse de l'architecte et a retenu les entreprises Chevrin-Géli, Atelier 32 et Pierre Rivière pour effectuer ces travaux de restauration. Le Conseil Municipal valide à l'unanimité cette décision.

Les propositions d'avenants au marché de la restauration de la nef sont les suivantes: pour le chauffage entreprise Lafon (8.426,31 €/HT), pour les piliers du chevet entreprise Chevrin-Géli (5.715,91 €/HT), pour les lustres entreprise Lafon (2.959,08 €/HT). Le Conseil Municipal, après avis de l'architecte, adopte ces propositions à l'unanimité.

Le Conseil Municipal accepte le don de cent mille euros (100.000,00 €) de monsieur Périé, dont la volonté est de l'affecter au financement de la "restauration de l'église.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour retenir toutes ces propositions, et confie à monsieur le Maire le soin de procéder à toutes les formalités administratives nécessaires.

Chapelle du cimetière: le Conseil Municipal retient la proposition de l'entreprise Pierre Rivière pour remettre en état les vitraux de la chapelle du cimetière, soit 2.370 €/HT. Il sollicitera l'aide du Conseil Général pour réaliser ces travaux.

Gendarmerie: à la demande de la direction départementale, le Conseil Municipal fera établir le dossier de réhabilitation des locaux de la gendarmerie,

Boulodrome: l'association de pétanque sollicite la construction d'un boulodrome couvert. Le Conseil Municipal défend et approuve sans réserve ce projet qui concerne des adhérents et des communes de tout le canton. La participation de la commune de L'Isle-en-Dodon est acquise et la commune cédera le terrain où cet équipement serait construit. Il reste donc à définir dans une prochaine réunion les conditions et les moyens de participation des communes du canton.

Eclairage public: le Conseil Municipal donne son accord pour la rénovation de l'éclairage public, quartier du Pont Neuf (1.753 € à la charge de la commune pour un coût total de 6.054 €) et

pour la rénovation de divers points lumineux et de coffrets de commandes (4.171 € à la charge de la commune pour un coût total de 14.405 €)

Bâtiments:

Gendarmerie: le Conseil Municipal donne délégation à Monsieur le Maire pour signer le nouveau bail triennal de location de la gendarmerie à compter du 1^e novembre 2010 (32.788,08 € par an, révisable),

Conserverie: le Conseil Municipal décide de vendre le bâtiment qui n'est plus utilisé par la CUMA (conserverie de gras) à monsieur et madame Jalabert de Montbernard en location vente (700 €/mois pendant 84 mois, soit au total 58.800 €); Les domaines ont estimé le bâtiment à 40.000 €.

Chaum: le Conseil Municipal approuve l'étude effectuée par la DDT dans le cadre de l'ATESAT pour l'aménagement de la maison de vacances de Chaum. Il sollicite la DDT pour préparer le cahier des charges nécessaire à la mise en concurrence pour désigner l'architecte, qui préparera le projet d'aménagement.

Trésorerie: la trésorerie a souhaité n'occuper qu'une partie du bâtiment où elle est installée. L'appartement, le garage et 2 pièces du rez-de-chaussée sont donc désaffectés. Le nouveau centre social de la commune occupera ces locaux.

Fourniture gaz: la société Vitogaz a fait des propositions de fourniture de livraison de gaz en cuve paraissant plus intéressantes que les prix d'abonnement actuels. Le Conseil Municipal souhaite que l'on contacte notre fournisseur pour obtenir des éléments de comparaison et de décision.

Terrains:

Fitère, zone ECO: le Conseil Municipal confirme sa décision du 8 juin 2010 à savoir: Monsieur le Maire indique qu'il a proposé l'échange suivant à madame Marie-France Fitère: une parcelle située dans le lotissement communal, section AN N° 275, lot N°10, d'une contenance de 642 m² contre la parcelle lui appartenant, section N° 282, d'une contenance de 600 m² environ, complétée par le versement à la commune une somme 12.000 euros/TTC (douze mille euros). Les frais d'acte et d'enregistrement seraient répartis à parts égales sur l'ensemble de la transaction entre la commune et le particulier. La commune accordera des facilités de paiement au particulier s'il le souhaite, notamment l'étalement des paiements des 12.000 euros.

Péré, ZA: monsieur Péré, investisseur d'équipement photovoltaïque, souhaite acquérir le terrain de la zone artisanale cadastré ZO N°110 (lot N°11), d'une contenance de 3.567 m². Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte de réaliser cette vente au prix de 11, 96 €/TTC et confie à monsieur le Maire le soin de procéder aux formalités administratives nécessaires. En particulier, il lui donne délégation pour signer l'acte de vente notarié.

Véhicules:

Camion: le service technique envisage l'achat d'un véhicule avec bennes mobiles pour l'entretien de la ville dont le coût est estimé à 42.361,67 €/HT. Le Conseil Municipal décide l'achat de ce véhicule; il sollicite l'aide du Conseil Général,

Véhicule de service: le véhicule municipal de service n'étant plus en état de marche, le Conseil Municipal décide d'acquérir un véhicule d'occasion, type 307, pour un prix de 4.000 €. L'aide du Conseil Général sera sollicitée.

Questions diverses:

Adhésion Martisserre: Par délibération de son Conseil Municipal, la commune de Martisserre a sollicité son adhésion à la Communauté de Communes, qui a donné un avis favorable. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour que la commune de Martisserre entre dans la Communauté de Communes des Portes du Comminges, et confie à monsieur le Maire le soin de procéder à toutes les formalités administratives nécessaires.

Plan communal de sauvegarde: ce plan devait être préparé et remis à la Préfecture fin 2010. Il était instruit par le 1^{er} adjoint depuis début 2009.....

Autorisations de paiement, ouverture de crédits: Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il souhaite régler certaines factures d'investissement avant le vote du BP 2011 (par exemple les travaux et les équipements en cours, les petits équipements et mobilier, la petite informatique et des travaux sur bâtiments). Le Conseil Municipal donne son accord et décide d'affecter les factures proposées par le service comptabilité dont le total est inférieur à la limite légale autorisée par l'article L 1612-1 du CGCT. Les montants correspondants seront reportés sur le BP 2011.

Tarifs village de vacances: les tarifs de location du village de vacances seront augmentés de 1,5% en moyenne à compter du 1^{er} janvier 2011. Le service correspondant fera les ajustements de tarifs.